



Photos sur un site internet ou une publication papier

Règles d'usage, sources et outils

Règles d'usage

Il est **obligatoire** d'indiquer la source pour CHAQUE photo que l'on publie sur un site internet ou sur un bulletin paroissial / d'UP.

Une photo « piquée » sur internet n'est pas libre de droits : ne prenez pas le risque d'avoir des ennuis parce que vous n'avez pas demandé l'autorisation OU payé ce qui doit l'être !

1. **Source non-payante mais avec autorisation** (dossier de presse, communiqué, photo personnelle envoyée par une institution, une personne de contact, les responsables d'un événement ou un membre de votre équipe): **la photo doit être créditez avec copyright © et peut généralement être réutilisée en citant sa source**. Attention tout de même au contexte d'utilisation (ex. un portrait pour illustrer un témoignage ne doit pas être réutilisée pour illustrer un thème sensible).

2. **Source gratuite: attention à distinguer ce que l'on trouve sur internet :**
 - a. **d'une part les photos complètement libres de droit, domaine public et CC0**
 - b. et d'autre part **les photos partagées (Creative commons)** à référencer en respectant les autorisations et indications prévues.

Comment référencer (c'est-à-dire quelles indications mettre obligatoirement à côté de la photo) ?

1. **Source non-payante mais avec autorisation** : copyright + nom -> ex. © Tommy Scholtes

2. **Source gratuite :**
 - a. photos complètement libres de droit, domaine public et CC0 : il suffit d'indiquer « domaine public » ou « CC0 » pour être en règle. Mais il est préférable et souhaitable de citer la **source** également (ex. église MachinTruc CC0 – source: Pixabay ou Pxhere)
 - b. photos partagées (Creative commons) à référencer en respectant les autorisations et indications prévues. Ces photos proviennent pour la majorité de Wikimedia Commons ou de Flickr, mais il existe plein d'autres sources (voir le paragraphe *Sources* ci-dessous). Pour ces images, il faut **consulter la source d'origine pour pouvoir mentionner les conditions de partage**, et mentionner ce qui doit l'être en fonction du tableau ci-dessous et l'auteur. Ex.: Centrale nucléaire de Fukushima CC BY Bill Tcherno

Utilisation de photos en *Creative Commons*, leur code et leur symbole^{1,2}

Désignation complète du contrat	Terme abrégé	Symboles			
Zéro	CC-Zero				
Attribution à l'auteur	CC-BY				
Attribution à l'auteur - Partage dans les mêmes conditions	CC-BY-SA				
Attribution à l'auteur Pas de modification	CC-BY-ND				
Attribution à l'auteur Pas d'utilisation commerciale	CC-BY-NC				
Attribution à l'auteur Pas d'utilisation commerciale Partage dans les mêmes conditions	CC-BY-NC-SA				
Attribution à l'auteur Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	CC-BY-NC-ND				

Zéro : le créateur renonce à ses droits. Aucune limite à la diffusion de l'œuvre n'existe.

Attribution [BY] (Attribution) : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.

Pas d'utilisation commerciale [NC] (Noncommercial) : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).

Pas de modification [ND] (NoDerivs) : le titulaire de droits peut continuer à réserver la faculté de réaliser des œuvres de type dérivées ou au contraire autoriser à l'avance les modifications, traductions.

Partage dans les mêmes conditions [SA] (ShareAlike) : le titulaire des droits peut autoriser à l'avance les modifications ; peut se superposer l'obligation (SA) pour les œuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés que l'œuvre originale (sous les mêmes options *Creative Commons*).

Sources d'images libres

- ✓ à partir de Google Image : j'écris par exemple "fontaine de Trevi" dans Google Image, puis je vais dans l'onglet "outils", je clique sur "droits d'usage" et je choisis "réutilisation autorisée". **ATTENTION** ce n'est pas fini. Je clique sur la photo de mon choix et je clique sur "consulter" dans les onglets à droite... ce qui m'envoie sur la page source de la photo où je trouve les conditions d'utilisation (ex. CC BY ou CCO ou domaine public) et l'auteur à mentionner pour les CCBY. **Ce sont ces informations qu'il faudra reprendre en crédit en bas de l'article et copier dans la partie DESCRIPTION quand on charge une photo (sur WordPress)** ou sur une publication papier.
- ✓ Directement à partir de wikimedia commons, flickr, Pixabay. Même règles qu'ici dessus mais choix plus limité. Par contre plus rapide.
- ✓ À partir de la plateforme de recherche cc Search (<https://search.creativecommons.org/>) qui permet de noter un mot-clé (plus efficace en anglais) en choisissant le type de média. A côté des photos (pixabay, flickr,...) la plateforme permet également de rechercher des vidéos ou de la musique en Creative Commons.
- ✓ Giphy <https://giphy.com/> : un site de gif animés libres de droit : permet de dynamiser une page internet.

Outils de traitement d'image et de recherche

1) Recherche d'image inversée (permet de vérifier une source et les droits) pour une image

- ✓ Sur Google Image. Glisser l'image enregistrée sur votre pc ou importer l'image depuis un dossier. Google cherche sa source et où elle apparaît.
- ✓ Tineye - <https://www.tineye.com/> Même principe que Google Image mais plus clair et plus efficace.

2) Traitement d'image

- ✓ Tiny jpg - <https://tinypng.com/> - pour réduire le poids (MB) des images. Permet de garder un grand format mais moins lourd pour la mémoire sur le serveur et donc plus rapide à l'affichage.
- ✓ **INCONTOURNABLE -> Pixlr express: <https://pixlr.com/express/>**
 - Outil collage (onglet de droite) pour faire des constructions (collage) avec 3 ou 4 images en Une (différents formats ou nombre de cellules possibles)
 - Browse (onglet à gauche) pour charger une image et la transformer (comme on peut le faire dans un programme type photoshop mais plus facile à utiliser) avec différentes fonctionnalités très utiles : des effets, écrire sur une image, des filtres. Mais surtout dans "adjustment", la possibilité en quelques clics de changer le contraste ou la luminosité, de recadrer, de retirer des yeux rouges, de mettre un effet focus sur une zone de l'image, de modifier les couleurs, de redimensionner une image, la faire pivoter, lui ajouter un cadre, une ombre, et plein d'autres effets. Bref, c'est magique et c'est un programme qu'on découvre vite.

3) Infographies

Infogram - <https://infogram.com/> – permet de créer des graphiques, des cartes ou mettre en forme des rapports par exemple.